(N° 28.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1882.

Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1883 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

NOTES EXPLICATIVES.

NOTE EXPLICATIVE N° 1.

Intervention de l'État, des provinces et des communes dans le payement des pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux.

Un article nouveau a été introduit au projet de Budget de l'exercice 1883, sous le n° 15.

Le projet de loi présenté à la Chambre des Représentants dans sa séance du 14 décembre 1881, renfermant des dispositions complémentaires de la loi du 16 mai 1876 sur les pensions des professeurs, instituteurs communaux et de leurs veuves et orphelins, porte à l'article 1er ce qui suit :

« Lors de la liquidation des pensions des veuves et orphelins des profes-
» seurs et instituteurs communaux, il sera prélevé, au profit de la caisse
» instituée par la loi du 16 mai 1876, sur le fonds disponible des anciennes
» caisses de prévoyance dissoutes par la même loi, un capital proportionné à
» la durée de la participation des professeurs et instituteurs à ces caisses.

(1) Budget, n° 120, VII (session de 1881-1882).

» Le même prélèvement aura lieu pour le règlement des pensions de » veuves et orphelins des agents affiliés à l'une ou à l'autre des caisses insti- » tuées par la loi du 21 juillet 1844.

» Lorsque ce fonds sera épuisé, il sera procédé pour le payement des parts » incombant à l'État, aux provinces et aux communes, comme pour la pension » personnelle des professeurs et instituteurs, conformément aux articles 8 » et 9 de la loi du 16 mai 1876. »

Quoique le projet de loi dont il s'agit ne soit ni discuté, ni voté, il y aura lieu de prévoir, dès maintenant, au Budget de l'exercice 1883, une somme tendant à restituer à la caisse des veuves et orphelins existant actuellement, les parts prévues par l'article 1er dudit projet, parce que le fonds disponible des caisses en liquidation sera épuisé au mois de janvier prochain.

Lorsque ce fonds sera éteint, les pensions des veuves et orphelins tomberont, pour les années de participation aux anciennes caisses, à charge de l'État, des provinces et des communes, dans la proportion indiquée pour les pensions des professeurs et instituteurs.

Voici le nombre et le montant des pensions accordées pendant la période de 1877 à 1881 :

En 1877,	69	pensions montant à fr.	21,952	»
En 1878,	70	— —	25,006	»
En 1879,	76	— —	28,231	»
En 1880,	60	— —	30,759	»
En 1881,	79	— —	31,216	»

Les renseignements qui précèdent indiquent que les pensions se sont accrues chaque année, tant en nombre qu'en montant. Il sera donc nécessaire de prévoir au Budget de 1883 une somme supérieure à celle de la dernière année, soit 35,000 francs, dont la répartition se fera de la manière suivante :

2/5 par l'État . . . . . fr.	14,000	»
1/5 par les provinces	7,000	»
2/5 par les communes	14,000	»
SOMME ÉGALE . . fr.	35,000	»

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État.

Le montant du crédit qui, en 1882, était de 989,400 francs, devra être porté, au Budget de 1883, à 1.096,000 francs.

Ce chiffre a été établi à la suite d'une enquête ouverte par le Gouvernement à l'effet de constater les besoins réels des Universités au point de vue de leur personnel, non seulement en 1883, mais dans le cours des quatre ou cinq années à venir.

Les deux administrateurs-inspecteurs ont fourni, à cet égard, un travail aussi complet que possible, eu égard aux difficultés que soulève l'examen de cette question.

Le Gouvernement a revu ce travail, et, après en avoir éliminé celles des dépenses prévues qui ne paraissaient pas réellement indispensables, il a reconnu que, dans le cours de toute la période quinquennale 1883-1887, le crédit dont il s'agit devrait être successivement augmenté de 168,700 francs, c'est-à-dire être porté de 989,400 francs (1882) à 1,158,100 francs (1887).

L'augmentation moyenne par année serait donc de 33,740 francs; mais ce chiffre ne saurait être pris pour base des calculs budgétaires annuels, attendu que, par suite de l'extension donnée aux instituts, aux laboratoires et à l'enseignement de certains cours, il est devenu tout à fait nécessaire de pourvoir sans retard à de justes exigences.

Dans les intentions du Gouvernement, et sans préjudice, bien entendu, aux dépenses nouvelles qui résulteraient éventuellement de la revision des lois actuellement en vigueur, voici comment l'augmentation précitée serait échelonnée :

En 1883	fr.	106,600 »	Crédit budgétaire fr.	1,096,000	»
En 1884		8,300 »	—	1,104,300	»
En 1885		37,200 »	—	1,141,500	»
En 1886		8,300 »	—	1,149,800	»
En 1887		8,300 »	—	1,158,100	»
TOTAL	fr.	168,700 »			

Le petit tableau ci-après résume les propositions faites par chacune des deux Universités, que le Gouvernement a cru pouvoir admettre :

	Université de Gand.	Université de Liège.	TOTAL des deux Universités.
	—	—	—
En 1883, augmentation fr.	56,400 »	50,200 »	106,600 »
En 1884 —	8,300 »	»	8,300 »
En 1885 —	8,300 »	28,900 »	37,200 »
En 1886 —	8,300 »	»	8,300 »
En 1887 —	8,300 »	»	8,300 »
TOTAUX . . . fr.	89,600 »	79,100 »	168,700 »

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

Matériel des Universités.

Dans les notes jointes au projet de Budget pour 1883, le Gouvernement avait proposé d'augmenter le crédit relatif au matériel des Universités d'une somme de 34,175 francs, destinée à pourvoir à certaines dépenses déterminées.

Un nouvel examen de la question a permis de constater que quelques-unes de ces dépenses pourraient être reportées à un exercice ultérieur ou faire l'objet d'une demande de crédit spécial.

Mais il a été reconnu, d'une autre part, qu'une somme à peu près équivalente (36,630 francs) devait être appliquée dès 1883 au développement des frais matériels.

La part de l'Université de Gand, dans ce total, ne sera que de 12,000 francs.

L'Université de Liège a demandé :

A. Pour les besoins de la faculté de médecine . . . . fr.	5,430	»
B. Pour les dépenses générales de chauffage, d'éclairage, de service des laboratoires, auditoires, etc. (conséquence de la création de nouveaux instituts.)	19,200	»
	24,630	»

Le montant du crédit du projet de Budget étant de 397,810 francs, et celui du crédit réclamé aujourd'hui étant de 406,265 francs, il ne s'agit, en réalité, que d'une légère augmentation de 8,445 francs.

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

Enseignement normal moyen.

Le crédit devra être augmenté de 18,000 francs.

9,000 francs sont demandés à partir de 1883; les 9,000 francs restants seront demandés en 1884.

La somme de 18,000 francs se décompose de la manière suivante :

8,000 francs pour augmentation du nombre des bourses pour l'enseignement normal du degré supérieur (formation de professeurs d'humanités, de

français, d'histoire et de géographie, de professeurs de langues modernes, de professeurs de sciences physiques et mathématiques, de professeurs de sciences naturelles et de professeurs de sciences commerciales), nécessitée par l'extension du nombre des Athénées royaux et du personnel de ceux-ci (10 bourses à 800 francs).

10,000 francs pour augmentation du nombre des bourses pour l'enseignement moyen du degré inférieur (garçons et filles), nécessitée par l'extension du nombre des écoles moyennes (20 bourses à 500 francs).

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

L'article 42 du Budget de l'exercice *1882* fixait à 10,582,689 francs le montant des dépenses de l'État pour le service annuel ordinaire des écoles primaires, des écoles gardiennes et des écoles d'adultes (art. 41, litt. *b*, *c* et *d*, du projet de Budget pour *1883*). Les besoins de 1882 ayant dépassé de beaucoup les prévisions, un crédit supplémentaire de 753,277 francs devra être rattaché à l'article 42 précité.

Toutefois, comme les Chambres ont voté un crédit spécial pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire, le Gouvernement veillera à ce que les imputations à faire sur le littera *a*, de l'article 41 du Budget de 1883 (construction, etc., d'écoles), ne dépassent pas, comme cela est arrivé les années précédentes, le crédit de 150,000 francs affecté spécialement à cet objet.

D'un autre côté, il est probable que les comptes scolaires de 1881 laisseront un certain boni qui influera sur les subsides à accorder pour 1883.

En tenant compte de ces circonstances et de l'augmentation annuelle normale, on croit pouvoir fixer à 11,120,966 francs la somme à porter aux litt. *b*, *c* et *d* de l'article 41. Cette somme dépasse de 538,277 francs les évaluations du projet de Budget primitif, mais elle est inférieure de 215,000 francs aux crédits reconnus nécessaires pour l'exercice 1882.

Il doit être entendu cependant que le chiffre de 11,120,966 francs ci-dessus mentionné n'est qu'approximatif : la matière ne permet pas, en effet, d'établir d'avance le montant des dépenses d'une manière certaine.

Pendant la période de 1870 à 1878 les subsides de l'État en faveur du service annuel ordinaire des écoles primaires, des écoles gardiennes et des écoles d'adultes ont augmenté en moyenne de fr. 479,747 64 par année. Or, cette moyenne ne sera pas même atteinte pour les années 1881, 1882 et 1883.

BUDGET MODIFIÉ

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883 — CHARGES ordinaires et permanentes	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883 — CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.
	CHAPITRE Ier			
	ADMINISTRATION CENTRALE			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	21,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	273,300 »	»	273,300 »
3	Matériel — Fournitures de bureau, impressions, achats et reparations de meubles, eclairage, chauffage, et menues dépenses — Frais du Bulletin du Ministere et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique	60,000 »	»	60,000 »
4	Bibliotheque de l'administration centrale, achats de livres et reliures, frais divers, abonnements et souscriptions à des publications periodiques et autres ouvrages	5,000 »	»	5,000 »
5	Frais de deplacement, frais de route et de séjour, missions	6,000 »	»	6,000 »
6	Musée scolaire de l'Etat pour les trois degrés de l'enseignement public (personnel et materiel) — Encouragements à l'organisation d'autres musées et expositions scolaires	50,000 »	»	50 000 »
7	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés — (La somme restée disponible sur le crédit vers la fin de l'année pourra etre transferée à l'article 2)	14,000 »	»	14,000 »
8	Pensions civiles. — Premiers termes des pensions a accorder eventuellement	16,000	»	16,000 »
9	Pensions concedées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876 a des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1er janvier 1877 et restant encore a servir au 1er janvier 1883 — Pensions accordées en 1882 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes (ce crédit n'est pas limitatif)	626,000 »	»	626,000 »
10	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1er janvier 1883 (art 5 de la loi du 16 mai 1876)	277,883 »		277,883 »
11	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'Etat, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse Secours à des ascendants et à des soeurs d'employés decedés, atteints d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien	8,000 »	»	8,000 »
12	Secours à d'anciens instituteurs necessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension Supplements de pension aux instituteurs en conformité de l'arreté royal du 21 juin 1862	65,000 »	»	65,000 »
13	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs, confection de diplômes, travaux d'écritures	2,000 »	»	2,000 »
	A REPORTER fr	1,424,183 »	»	1,424,183 »

BUDGET MODIFIE DU MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883 — CHARGES ordinaires et permanentes	CREDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883 — CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL
	Report . fr	1,421,183	»	1,424,183 »
14	Traitements des inspecteurs charges du service de l'hygiene scolaire des inspecteurs des arts du dessin et de la musique dans les etablissements scolaires — Frais de route et de séjour — Depenses diverses . . .	45,000 »	»	45,000 »
15	Pensions des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux (Ce credit n'est pas limitatif) La somme restée disponible a l'article 10 pourra y etre transferee .	35,000	»	35,000 »
	CHAPITRE II			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
16	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement superieur .	6,000 »	»	6,000
17	Traitements des fonctionnaires et employes des deux Universites de l'Etat, traitements complementaires des professeurs ordinaires (art 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) (Il pourra etre opéré un transfert de l'un a l'autre des articles 17, 18 et 19 d une somme de 20,000 francs au plus) .	1 104,570 »	»	1,104,570 »
18	Bourses universitaires et bourses de voyage, frais de concours pour la collation de ces bourses — Materiel des Universités	406,265	»	406,265 »
19	Frais de route et de sejour et indemnités de seance des membres du jury central, frais de route et de sejour et indemnités de seance des membres de la commission d'entérinement des diplômes delivres par les Universites et par le jury central, traitements et indemnités aux agents et employes attaches a la commission d'entérinement, huissiers du jury central, indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury, garde du materiel et materiel etc , indemnités aux professeurs des Universites de l'Etat, qui ont fait partie des jurys combines, sous l'empire de la loi du 1er mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l empire de la loi du 20 mai 1876, une somme egale a celle qui a été allouée a chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre annees 1873, 1874, 1875 et 1876	98,470 »	»	98,470 »
20	Dépenses du concours universitaire — Frais de publication et d'impression des annales des Universites de Belgique	10 000 »	»	10,000 »
21	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement — Souscriptions	27,000 »	»	27,000 »
22	Frais de rédaction du IIe rapport triennal sur l'enseignement superieur, fourniture d exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art 30 de la loi du 15 juillet 1849)	7,000 »	»	7,000
	A REPORTER fr	3,163,488 »	»	3,163,488 »

POUR L'EXERCICE 1883

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT . . . . fr.	3,163,488 »	»	3,163,488 »
	CHAPITRE III.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
23	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers	8,000 »	»	8,000 »
24	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel; traitements). — Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin. — Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau; dépenses et frais divers	49,750 »	»	49,750 »
25	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — École normale des sciences à Gand. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers — Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers. — Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. Personnel; traitements; indemnités; matériel; dépenses et frais divers — Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1er degré ayant terminé leurs études pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers. — Ecoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. Personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875 . .	237,993 »	»	237,993 »
26	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations. — Salaire des huissiers; garde du matériel; matériel; dépenses et frais divers. — Jury de régente d'école moyenne de filles. Jurys d'admission et de sortie. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. — Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel; dépenses et frais divers. . .	43,700 »	»	43,700 »
27	Athénées royaux (loi du 1er juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides — Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. — Athénées ou collèges royaux Sections professionnelles. Cours complémentaires destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. Dépenses et frais divers. Encouragements aux élèves			
	A REPORTER. . . . . fr.	3,502,931 »	»	3,502,931 »

BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883 — CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL
	REPORT fr	3,502,931 »	»	3,502,931 »
	qui suivent ces cours — Ecoles moyennes (Loi du 1er juin 1850) Personnel, traitements, indemnités, subsides — Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881) Personnel, traitements, indemnités, subsides	3 008,057 »	»	3,008,057
	(Le Gouvernement est autorisé à prélever pour le même service des athénées ou collèges royaux et des écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles, une somme de 270 000 francs sur l'article 29 du Budget et une somme de 50,000 francs sur l'article 30.)			
28	Ecoles moyennes — Bourses	33,300	»	33,300 »
29	Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1er et du 2d degré pour garçons Subsides Etablissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1er et du 2d degré Enseignement de la gymnastique Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial Compléments de subsides	327,168 »		327,168 »
30	Etablissements communaux d'enseignement moyen pour filles Subsides	70,000 »		70,000 »
31	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne Dépenses et frais divers	32,000 »	»	32,000 »
32	Professeurs de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré sans emploi Indemnités	»	3,120	3,120 »
33	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motifs de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite Traitements — Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre Traitements	48,000	30,000	78,000 »
34	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen Encouragements, subsides, souscriptions, achats, missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen, frais de voyage, indemnités — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'Etat Acquisitions	14,000 »	86,000	100,000 »
35	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1er juin 1850 Acquisitions, reliures, dépenses et frais divers	3,000	2,000 »	5,000
36	Dixième rapport triennal sur l'enseignement moyen Frais de rédaction Indemnités, rémunérations — Fourniture d'exemplaires pour le service de l'administration centrale Reliures, dépenses diverses		10,000	10,000 »
	CHAPITRE IV.			
	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE			
37	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et du vérificateur des économats des écoles normales Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire Traitements de disponibilité des inspecteurs principaux et cantonaux — Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	439,250		439,250 »
38	Personnel des écoles normales et des sections normales primaires de l'Etat établies près des établissements d'enseignement moyen, traitements et indemnités, traitements de disponibilité — Dépenses imprévues	974,905 »		974,905 »
	A REPORTER fr	8,452,611 »	131,120 »	8,583,731

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . fr.	8,452,611 »	131,120 »	8,583,731 »
39	Frais d'administration, impressions, registres, etc., acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire. Frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économats des écoles normales de l'État. Indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1er décembre 1880). Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux pour la visite des écoles et autres services (arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1er décembre 1880). Indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services (arrêté royal du 28 février 1880) . . .	218,000 »	»	218,000 »
40	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales. Amélioration et location de locaux; matériel des établissements normaux de l'État. Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal (art. 8 de la loi du 1er juillet 1879). — Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales. Indemnités aux professeurs et aux institutrices chargés de l'enseignement. Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie. Dépenses diverses. — Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement. Dépenses diverses. — Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. Frais d'organisation. Indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours. Indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement. Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité. Dépenses diverses. — Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. — Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales. Bourses de noviciat (art. 39 de la loi). — Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices en fonction, aux examens de professeur ou de régente d'école normale. Indemnités aux professeurs chargés de diriger les études des instituteurs. Frais du jury d'examen et autres dépenses.	1,094,300 »	»	1,094,300 »
41	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1er juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels, du chant, de la méthode Frœbel et de la gymnastique, conformément au programme arrêté par le Gouvernement. Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches. — Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1er juil-			
	A REPORTER. . . . fr.	9,764,911 »	131,120 »	9,898,031 »

BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, ETC.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883. CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	REPORT. . . . . fr.	9,764,911 »	131,120 »	9,896,031 »
	let 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches. — Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1er juillet 1879; subsides aux communes. — Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonctions. Suppléments de traitement d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité. — Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1er septembre 1860, modifié par arrêté royal du 1er septembre 1880). — Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses	11,560,066 »	»	11,560,066 »
42	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs. Distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs. Achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices. Achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues	135,000 »	»	135,000 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
43	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 »	»	6,000 »
	TOTAL du Budget du Ministère de l'Instruction publique. . fr.	21,466,877 »	131,120 »	21,597,997 »

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE 1er.
		ADMINISTRATION CENTRALE.
		Personnel.
1	»	Traitement du Ministre. . . . .
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . . .
		Matériel.
3	*a.*	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses . . . . . 50,000 »
	b.	Frais du Bulletin du Ministère et de la publication de la statistique générale de l'instruction publique . . . . . 10,000 »
4	»	Bibliothèque de l'administration centrale. — Achat de livres et reliures. Frais divers. Abonnements et souscriptions à des publications périodiques et autres ouvrages . . . . .
5	»	Frais de déplacement; frais de route et de séjour; missions . . . . .
6	»	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public. (Personnel et matériel.) Encouragements et organisation d'autres musées et expositions scolaires . . . . .
7	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés . . . . . (La somme restée disponible sur ce crédit vers la fin de l'année pourra être transférée à l'article 2.)
		Pensions et secours.
8	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .
9	»	Pensions concédées en vertu des articles 7 et 8 de la loi du 16 mai 1876, à des professeurs et instituteurs communaux, depuis le 1er janvier 1877, et restant encore à servir au 1er janvier 1883. Pensions accordées en 1882 en vertu des dispositions de ladite loi et prorata des premiers termes. (Ce crédit n'est pas limitatif.) . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
273,300	»	273,300	269,000	*a*) 4,300	»	*a*) Cette somme est destinée à accorder des augmentations de traitement conformément au règlement du 26 novembre 1878.
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
50,000	»	50,000	38,000	*b*) 12,000	»	*b*) Le Musée scolaire de l'État sera transféré au mois d'avril 1883 dans ses locaux définitifs; le conservateur est nommé au traitement de 5,500 francs; il lui faudra des aides; le nombre des surveillants devra être doublé; les frais du matériel s'accroîtront très-sensiblement dans le vaste pavillon du Champ des manœuvres destiné à contenir les collections pédagogiques de l'État. Le crédit actuel n'est pas exclusivement affecté aux frais du personnel et du matériel proprement dit de l'établissement; c'est sur ce crédit que se prélèvent, outre les dépenses d'acquisition d'objets scientifiques, celles pour encourager l'organisation des musées scolaires provinciaux; c'est ainsi qu'un subside annuel de 2,000 francs a été récemment promis au conseil provincial de Liége.
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
16,000	»	*c*) 16,000	16,000	»	»	*c*) Voir le tableau des pensions aux annexes du projet de Budget de la dette publique.
626,000	»	626,000	626,000	»	»	
1,071,300	»	1,071,300	1,055,000	16,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
10	»	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1er janvier 1883 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)		
11	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs d'employés décédés, atteintes d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien.		
12	*a.*	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr.	60,000	»
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	5,000	»
13	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures		
14	*a.*	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs des arts du dessin et de la musique dans les établissements scolaires.	28,000	»
	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses.	17,000	»
15	»	Pensions des veuves et orphelins, des professeurs et instituteurs communaux (ce crédit n'est pas limitatif. — La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée)		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.		
		CHAPITRE II.		
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
16	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur		
17	*a.*	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr.	1,084,570	»
	b	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849)	20,000	»
18	*a.*	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	90,000	»
	b.	Matériel des Universités	307,810	»
19	*a.*	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. .	58,500	»
	b	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. .	10,000	»
		A REPORTER . . . . fr.	68,500	»
		A REPORTER . . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
10	»	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs et restant à payer au 1er janvier 1883 (art. 5 de la loi du 16 mai 1876)		
11	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants ou orphelins d'employés de l'État, qui, sans avoir droit à la pension, ou dont la pension est reconnue insuffisante, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse. Secours à des ascendants et à des sœurs d'employés décédés, atteintes d'infirmités qui les mettent hors d'état de subvenir à leur entretien.		
12	*a.*	Secours à d'anciens instituteurs nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension serait jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension. fr.	60,000	»
	b.	Suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	5,000	»
13	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures		
14	*a.*	Traitement des inspecteurs chargés du service de l'hygiène scolaire, des inspecteurs des arts du dessin et de la musique dans les établissements scolaires.	28,000	»
	b.	Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses.	17,000	»
15	»	Pensions des veuves et orphelins, des professeurs et instituteurs communaux (ce crédit n'est pas limitatif. — La somme restée disponible à l'article 10 pourra y être transférée)		
		TOTAL DU CHAPITRE Ier. . . . . fr.		
		CHAPITRE II.		
		ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
16	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur		
17	*a.*	Traitements des fonctionnaires et employés des deux Universités de l'État . . fr.	1,084,570	»
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849)	20,000	»
18	*a.*	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	90,000	»
	b.	Matériel des Universités	307,810	»
19	*a.*	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres du jury central. .	58,500	»
	b	Frais de route et de séjour et indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les Universités et par le jury central. .	10,000	»
		A REPORTER . . . . fr.	68,500	»
		A REPORTER . . . . fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
1,071,300	»	1,071,300	1,055,000	16,300	»	
289,724	»	289,724	292,078	»	*a*) 14,195	*a*) Extinction de huit pensions.
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
65,000	»	65,000	65,000	»	»	*b*) Aux inspecteurs du service de l'hygiène scolaire doivent venir se joindre les inspecteurs du dessin et les inspecteurs de la musique, payés de compte à demi avec le Département de l'Intérieur. En ce qui concerne les inspecteurs du dessin, la charge annuelle, quant au traitement, sera de 8,000 francs et quant aux frais de route et de séjour, d'environ 7,000 francs. Rien n'est encore définitivement réglé en ce qui concerne les inspecteurs de la musique, mais les mêmes bases semblent pouvoir être provisoirement admises. Soit donc une augmentation de crédit de 30,000 francs
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
45,000	»	45,000	15,000	*b*) 30,000	»	
35,000	»	35,000	»	*c*) 35,000	»	*c*) Voir la note explicative n° 1.
1,504,183	»	1,504,183	1,437,078	81,300	14,195	
		AUGMENTATION. . . . . fr.		67,105		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
d) 1,104,570	»	1,104,570	989,400	*e*) 115,170	»	*d*) Il pourra être opéré un transfert de l'un à l'autre des articles 17, 18 et 19, d'une somme de 20,000 francs au plus *e*) Voir la note explicative n° 2. Une somme de 3,570 francs est transférée du Budget du Ministère de l'Intérieur à celui du Ministère de l'Instruction publique pour payer le traitement de deux agents des ponts et chaussées détachés à l'école du génie civil et pour accorder à divers ingénieurs et conducteurs, détachés à la même école, des augmentations de traitement
406,265	»	406,265	369,635	*f*) 36,630	»	*f*) Le crédit de 6,000 francs destiné à compléter le mobilier du cours de paléontologie à l'Université de Gand disparaît du projet de Budget pour l'exercice 1883 Voir la note explicative n° 3.
1,516,835	»	1,516,835	1,365,035	151,800	»	

NUMÉRO des articles.	LETTRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		REPORT. . . . . fr.	68,500 »
19 (*suite*).	*c.*	Traitements et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.	15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés sous l'empire de la loi du 1er mai 1857, pour leur assurer, dans la distribution du produit des examens, en vertu de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876.	14,970 »
20	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des *Annales des Universités de Belgique*	
21	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions.	
22	»	Frais de rédaction du 11e rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 15 juillet 1849).	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.	

CHAPITRE III.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

23	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Dépenses et frais divers . . . . fr.	
24	*a.*	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements. .	29,750 »
	b.	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Inspection spéciale et temporaire des cours de gymnastique. — Inspection spéciale de l'enseignement du dessin. — Frais de voyage; missions; indemnités; rémunérations; frais de bureau. — Dépenses et frais divers	20,000 »
25	*a.*	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements; indemnités; materiel. — Dépenses et frais divers.	32,000 »
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers	12,000 »
	c.	École normale des sciences, à Gand. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers	11,128 »
		A REPORTER. . . . . fr.	55,128 »
		A REPORTER. . . . . fr.	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,516,835	»	1,516,835	1,365,035	151,800	»	
98,470	»	98,470	98,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
27,000	»	27,000	27,000	»	»	
7,000	»	7,000	»	7,000	»	
1,659,305	»	1,659,305	1,500,505	158,800	»	
		AUGMENTATION. . . . fr.		158,800		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
49,750	»	49,750	39,750	*a*) 10,000	»	
57,750	»	57,750	47,750	10,000	»	

a) Le grand nombre d'établissements nouveaux qui seront organisés dans le courant de l'année, en vertu de l'article 1er de la loi du 18 juin 1881, rendra indispensable la nomination d'un quatrième inspecteur ou d'un inspecteur spécial pour les langues modernes.

Il y a donc lieu de prevoir au Budget 6,000 francs pour le traitement de ce nouveau fonctionnaire, et 2,000 francs pour ses frais de route et de sejour. L'inspection speciale des ouvrages de mains dans les écoles moyennes de filles, pourra être confiée provisoirement, par delegation, à une régente; mais une somme de 2,000 francs sera nécessaire pour les frais de route et de séjour.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
		REPORT. . . . . fr.	55,128 »
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers.	41,000 »
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liége — Personnel; traitements; indemnités; matériel. — Dépenses et frais divers.	35,000 »
25 (*suite*).	*f.*	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. — Bourses d'études. — Subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1er degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers	104,000 »
	g.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	2,865 »
	a.	Jurys d'examen de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré. — Jurys d'admission, de passage et de sortie. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires des huissiers; garde du matériel; matériel. — Dépenses et frais divers	24,000 »
	b.	Jury de régente d'école moyenne de filles. — Jurys d'admission et de sortie. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	14,700 »
26	*c*	Jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	2,000 »
	d.	Jury chargé de délivrer le certificat de capacité relatif à l'enseignement du dessin dans les athénées, collèges et écoles moyennes. — Frais de voyage, de séance et de vacation; missions; indemnités; rémunérations; salaires; matériel. — Dépenses et frais divers	5,000 »
	a.	Athénées royaux (loi du 1er juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	816,978 »
	b.	Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides	650,000 »
27	*c.*	Athénées ou collèges royaux. — Sections professionnelles. — Cours complémentaires destinés à préparer des élèves pour l'institut supérieur de commerce. — Dépenses et frais divers. — Encouragements aux élèves qui suivent ces cours. .	7,500 »
	d.	Écoles moyennes (loi du 1er juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides	771,079 »
	e.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881), Personnel; traitements; indemnités; subsides	762,500 »
		(Le Gouvernement est autorisé à prélever pour le même service des athénées ou collèges royaux et des écoles moyennes de l'État pour garçons et pour filles, une somme de 270,000 francs sur l'article 29 du Budget, et une somme de 50,000 francs sur l'article 30.)	
		À REPORTER. . . . . fr.	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
57,750	»	57,750	47.750	10,000	»	
237,993	»	237,993	228 993	*a*) 9,000	»	*a*) Voir la note explicative n° 4
43,700	»	43,700	43,700	»	»	
3,008,057	»	3,008,057	2,682,680	*b*) 325,377	»	*b*) Augmentation résultant de la mise à exécution de la loi du 13 juin 1881.
3,347,500	»	3,347,500	3,003,123	344,377	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT . . . . . fr.	
28	»	Écoles moyennes. — Bourses	
29	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1er et du 2d degré pour garçons. — Subsides 308,400	»
	b.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1er et du 2d degré. — Enseignement de la gymnastique. — Professeurs munis du diplôme ou certificat spécial. — Compléments de subsides 18,768	»
30	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides	
31	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne — Dépenses et frais divers .	
32	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1er et du 2d degré, sans emploi. — Indemnités . . .	
33	a.	Professeurs en disponibilité par suppression d'emploi, pour motif de santé ou dans l'intérêt de l'enseignement, et auxquels le Gouvernement permettra de compter les années passées en cette position comme services donnant droit à une pension de retraite. — Traitements. 66,000	»
	b.	Professeurs en disponibilité sur leur demande ou par mesure d'ordre. — Traitements. 12,000	»
34	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements. — Subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités. — Collections et objets nécessaires à l'enseignement dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. — Acquisitions	
35	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1er juin 1850. — Acquisitions; reliures; dépenses et frais divers	
36	»	10e rapport triennal sur l'enseignement moyen; frais de rédaction. — Indemnités; rémunérations; fourniture d'exemplaires pour le service de l'administration centrale; reliures; dépenses diverses.	
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.	

CHAPITRE IV.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

37	a.	Traitements des inspecteurs des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et du vérificateur des économats des écoles normales 22,500	»
	b.	Traitements des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire. 123,750	»
		A REPORTER. . . . fr. 146,250	»

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,347,500	»	3,347,500	3,003,123	344,377	»	
33,300	»	33,300	30,000	(a) 3,300	»	a) Augmentation résultant de la mise à exécution de la loi du 15 juin 1881.
327,168	»	327,168	327,168	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
52,000	»	32,000	25,000	(a) 7,000	»	
»	3,120	3,120	3,120	»	»	
48,000	30,000	78,000	48,000	(a) 30,000	»	
14,000	86,000	100,000	100,000	»	»	
5,000	2,000	5,000	5,000	»	»	
»	10,000	10,000	»	10,000	»	
3,874,968	131,120	4,006,088	3,611,411	394,677	»	
		AUGMENTATION. . . . fr.		394,677		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.	146,250	»
37 (*suite*).	*c.*	Traitements des inspecteurs cantonaux de l'enseignement primaire	290,500	»
	d.	Traitements de disponibilité des inspecteurs principaux et cantonaux	1,500	»
	e.	Frais du jury chargé de procéder à l'examen des aspirants au certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal	1,000	»
38	»	Personnel des écoles normales et des sections normales primaires de l'État établies près des établissements d'enseignement moyen; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. — Dépenses imprévues.		
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc., pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire. . . . . fr.	6,000	»
	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire.	12,000	»
	c.	Frais de voyage des inspecteurs des écoles normales, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, de l'inspecteur de la gymnastique et du vérificateur des économats des écoles normales de l'État.	13,000	»
39	*d.*	Indemnités casuelles aux inspecteurs principaux de l'enseignement primaire, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1er décembre 1880.)	37,000	»
	e.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux, pour la visite des écoles et autres services. (Arrêtés royaux du 11 août 1879 et du 1er décembre 1880.)	100,000	»
	f.	Indemnités casuelles aux inspectrices déléguées pour la visite des écoles et autres services. (Arrêté royal du 28 février 1880.)	30,000	»
	a.	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales	39,900	»
	b.	Amélioration et location de locaux et matériel des établissements normaux de l'État	195,000	»
	c.	Frais des jurys chargés d'examiner les candidats non diplômés que les conseils communaux demandent à pouvoir nommer aux fonctions d'instituteur ou d'institutrice primaire, à défaut de candidats pourvus du diplôme légal. (Art. 8 de la loi du 1er juillet 1879.)	3,500	»
40	*d.*	Cours normaux pour la formation de maîtresses d'écoles gardiennes communales — Indemnités aux professeurs et aux institutrices chargées de l'enseignement. — Frais des jurys d'examen d'entrée et de sortie; dépenses diverses	25,000	»
	e.	Cours normaux de dessin pour les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires. — Frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires communales; indemnités aux personnes appelées à ces cours et aux professeurs chargés de l'enseignement; dépenses diverses. .	38,000	»
		A REPORTER. . . . fr.	321,400	»
		A REPORTER. . . . . fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
439,250	»	439,250	410,500	*a)* 28,750	»	*a)* Voici la justification de cette augmentation : 1° Un traitement d'inspecteur d'école normale, porté à 6,000 francs, a dû être élevé à 7,500 francs, afin de pouvoir disposer des services d'un fonctionnaire qui jouissait d'un traitement au moins égal à cette dernière somme. 2° Aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 11 août 1879, les inspecteurs de chacune des classes mentionnées dans ledit arrêté, peuvent obtenir le traitement maximum après avoir joui pendant trois ans du traitement minimum. 3° Une somme de 24,750 francs est nécessaire pour permettre au Gouvernement de faire usage de cette faculté. 4° Un inspecteur cantonal a été mis en disponibilité. 5° Par suite de l'arrêté royal du 17 août 1882, qui institue le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal, une somme de 1,000 francs a été inscrite au budget pour couvrir les frais du jury d'examen.
974,905	»	974,905	955,530	*b)* 19,375	»	*b)* Cette augmentation se justifie par la nécessité de nommer de nouveaux professeurs et de nouvelles régentes dans les sections normales de Bruges, de Louvain et de Jumet, (à cause d'une 3e année d'études à créer), et d'accorder des augmentations de traitement à certaines personnes chargées de cours.
218,000	»	218,000	207,000	*c)* 11,000	»	*c)* Cette augmentation est nécessitée par un complément d'organisation de l'inspection spéciale des écoles primaires de filles, des écoles primaires mixtes et des sections gardiennes, par l'extension des services et par la nomination d'un second inspecteur des écoles normales.
1,632,155	»	1,632,155	1,573,030	59,125	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . . fr.		
		REPORT. . . . fr.	321,400	»
	f.	Cours normaux pour l'enseignement des sciences naturelles et des éléments de l'agriculture, aux membres du personnel enseignant des écoles primaires communales et des écoles normales primaires; frais d'organisation; indemnités de déplacement aux personnes appelées à ces cours; indemnités aux professeurs chargés de l'enseignement; frais des jurys chargés de délivrer les certificats de capacité, et dépenses diverses	78,000	»
40 (*suite*).	*g.*	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,000	»
	h.	Bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales	633,200	»
	i.	Bourses de noviciat. (Art. 59 de la loi.)	31,700	»
	k.	Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs et d'institutrices en fonction, aux examens de professeur ou de régente d'école normale. Indemnités aux professeurs chargés de diriger les études des instituteurs. Frais du jury d'examen et autres dépenses.	8,000	»
	a.	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution des lois allouant des crédits extraordinaires pour l'organisation matérielle de l'enseignement primaire.	150,000	»
	b.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. — Subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumises au régime de la loi du 1er juillet 1879. — Subsides aux directeurs et aux directrices des écoles normales de l'État, pour couvrir, le cas échéant, le déficit du Budget de l'école d'application. — Indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'initier leurs collègues à l'enseignement du dessin, des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, des ouvrages manuels, du chant, de la méthode Froebel et de la gymnastique, conformement au programme arrêté par le Gouvernement. — Dépenses diverses pour l'enseignement de ces branches . . . . . *b)*	9,870,966	»
41	*c.*	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes adjointes aux écoles communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1er juillet 1879; subsides aux communes; subsides à accorder par continuation à des écoles gardiennes privées soumises au régime légal; subsides en faveur des crèches . . . . . *b)*	630,000	»
	d.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes adjoints aux écoles primaires communales en vertu des articles 1 et 2 de la loi du 1er juillet 1879; subsides aux communes . . . . . *b)*	600,000	»
	e	Traitements des instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs malades. — Suppléments de traitement à des instituteurs en fonction. — Suppléments de traitements d'attente aux instituteurs placés dans la position de disponibilité .	200,000	»
	f.	Frais des concours entre les écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'article 24 du règlement général du 1er septembre 1866, modifié par arrêté royal du 1er septembre 1880). . . . *c)*	40,000	»
	g.	Frais d'administration des comités scolaires; impressions, registres; indemnités pour la formation des brevets de nomination des membres de ces comités; autres dépenses.	50,000	»
		À REPORTER. . . . . fr.		

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,632,155	»	1,632,155	1,573,030	59,125	»	
1,094,300	»	1,094,300	1,121,400	»	*a*) 27,100	*a*) Voici comment s'explique le chiffre de 27.100 francs : L'augmentation de 3,900 francs au litt. *a* est due à la mise à exécution de l'article 50 du Règlement général, qui concerne l'examen d'aspirant instituteur et d'aspirante institutrice à subir par les élèves de la 2e année d'études. Aux termes de cet article, le jury est composé du personnel des écoles normales et des sections normales présidé par un inspecteur, qui reçoit 12 francs par jour de session. La durée de la session est d'environ 12 jours dans chaque établissement, ci . . . . . fr. 3,900 » L'augmentation de 28,000 francs portée au litt. *b* est nécessaire par suite de la création de nouvelles années d'études aux sections normales de Jumet, de Bruges et de Louvain, et par la création de cours préparatoires à Liège, à Namur, à Mons (aux deux établissements), à Tournai, à Bruges (institutrices) et à Nivelles, ci. . . . fr. 28,000 » Le littera *k* nouveau s'élève à . 8,000 » Fr. 36,000 » La diminution portée au litt. *d* pourra être maintenue jusqu'à ce que le Gouvernement ait établi des écoles normales spéciales pour la formation d'institutrices gardiennes. En attendant il faudra conserver les cours normaux temporaires; mais on pourra réduire de moitié le nombre d'élèves et se borner à un petit nombre de cours. . . . . fr. 25,000 » A partir de 1883, le nombre d'instituteurs appelés à suivre des cours normaux de dessin, sera réduit de moitié; c'est ce qui motive la réduction de. . . . 39,000 » 64,000 » Somme égale. . . . . fr. 27,100 »
11,560,966	»	11,560,966	11,007,689	*b*) 338,277	»	*b*) Il est impossible de déterminer, dès à présent, le chiffre exact des besoins pour 1883. On propose provisoirement le maintien du chiffre de 1882. Voir la note explicative n° 5. *c*) Une augmentation de 15,000 francs est nécessaire par suite de l'organisation de concours entre les écoles d'adultes, dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale et de Limbourg, où ces concours n'avaient pas encore été institués.
14,287,421	»	14,287,421	13,702,119	612,402	27,100	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT. . . . . fr.	
42	»	Publications périodiques et autres intéressant l'instruction primaire; abonnements, acquisitions, souscriptions, subsides aux auteurs. Distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs. Achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles, des éléments de l'agriculture, du dessin et de la géographie dans les conférences cantonales des instituteurs, et de collections relatives à l'enseignement intuitif des différentes branches du programme de l'école primaire dans les conférences des instituteurs et des institutrices. — Achat de meubles pour les bibliothèques cantonales et pour les musées scolaires cantonaux. — Frais d'impression des catalogues. — Indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques. — Missions; dépenses imprévues.	
»	»	Frais de rédaction du 13e rapport triennal sur l'enseignement primaire (pour mémoire). . .	
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . fr.	
		CHAPITRE V.	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.	
43	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
		TOTAL DU CHAPITRE V . . . . fr.	

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		*Observations.*
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
14,287,421	»	14,287,421	13,702,119	612,402	27,100	
135,000	»	135,000	130,000	a) 5,000	»	a) Une somme de 45,000 francs, destinée au payement des indemnités dues aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques des conférences cantonales et de la conservation des collections scientifiques, ainsi que des frais d'impression des catalogues, a été demandée par voie d'amendement au Budget de 1882. Cette somme est augmentée de 5,000 francs, au Budget de 1883, en vue de faire face aux frais d'acquisition de meubles pour les bibliothèques et pour les musées scolaires.
»	»	»	20,000	»	20,000	
14,422,421	»	14,422,421	13,852,119	617,402	47,100	
		AUGMENTATION. . FR.		570,302		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
		DIFFÉRENCE. . FR.		»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET MODIFIÉ DU MINISTÈRE

NUMEROS des Chapitres.	NUMEROS des Pages.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Récapitulation.

I.	14	Administration centrale. . . . .
II.	16	Enseignement supérieur. . . . .
III.	18	Enseignement moyen . . . . .
IV.	22	Enseignement primaire. . . . .
V.	28	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAUX . . . . . fr.

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCE.		Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,504,183 »	»	1,504,183 »	1,437,078 »	67,105 »	»	
1,659,305 »	»	1,659,305 »	1,500,305 »	158,800 »	»	
3,874,968 »	131,120 »	4,006,088 »	3,611,411 »	394,677 »	»	
14,422,421 »	»	14,422,421 »	13,852,119 »	570,302 »	»	
6,000 »	»	6,000 »	6,000 »	»	»	
21,466,877 »	131,120 »	21,597,997 »	20,407,113 »	1,190,884 »	»	
		AUGMENTATION . . FR.		1,190,884 »		

(1)

(ANNEXE AU N° 28.)

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1882-1883.

Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1883.

État détaillé de l'emploi des fonds alloués pour l'instruction primaire, pendant l'année 1880, tant par le Gouvernement que par les provinces, les communes, etc.

Déposé par Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, conformément au paragraphe final de l'article 34 de la loi du 1er juillet 1879.

RÉSUMÉ.

La somme totale dépensée en Belgique, pour le service de l'instruction primaire, en 1880, s'élève à fr. 34,838,626-13.

Cette somme se répartit ainsi qu'il suit :

1°	Encaisse ou excédant des exercices antérieurs . fr.	381,499 93
2°	Rétributions scolaires	1,231,080 89
3°	Fondations, donations et legs	113,999 41
4°	Autres libéralités	84,882 65
5°	Bureaux de bienfaisance	563,135 23
6°	Communes	13,066,238 02
7°	Provinces	1,963,277 49
8°	État	17,434,512 51
	Total . . . . . fr.	34,838,626 13

TABLEAU A.

Dépenses relatives à l'administration générale, à la direction,

PROVINCES.	CONSEIL DE perfectionnement.	FRAIS D'ADMINISTRATION, IMPRESSIONS, REGISTRES, ETC.	RAPPORTS TRIENNAUX.	INSPECTION DES ÉCOLES NORMALES. Inspecteurs, inspectrices, et vérificateurs.	
				TRAITEMENTS.	FRAIS DE VOYAGE.
Anvers.	»	»	»	»	»
Brabant	»	»	»	»	»
Flandre occidentale	»	»	»	»	»
Flandre orientale	»	»	»	»	»
Hainaut	»	»	»	»	»
Liége	»	»	»	»	»
Limbourg	»	»	»	»	»
Luxembourg	»	»	»	»	»
Namur.	»	»	»	»	»
Les diverses provinces.	16,508 43	21,355 73	»	10,033 30	3,371 24
TOTAUX. . . . fr.	16,508 43	21,355 73	»	10,033 30	3,371 24
		21,355 73		13,404 54	

à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement primaire.

INSPECTION DES ÉCOLES PRIMAIRES.						COMITÉS SCOLAIRES.	TOTAL.
Inspecteurs principaux.		Inspecteurs cantonaux.		Inspectrices déléguées.			
TRAITEMENTS.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services	TRAITEMENTS.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services.			
11,499 96	5,864 50	19,800 »	7,073 »	1,116 »		»	45,353 46
12,750 »	7,814 »	40,500 »	13,418 75	2,298 »		»	76,780 75
13,500 »	7,856 50	26,800 »	8,999 60	1,614 »		»	58,770 10
11,499 96	3,189 20	35,700 »	13,360 75	954 »		»	64,703 91
17,749 92	9,298 20	44,400 »	18,638 20	4,686 »		»	94,772 32
16,499 88	5,387 »	31,500 »	12,097 75	5,196 »		»	70,680 63
5,499 96	1,042 »	12,000 »	5,060 25	60 »		»	23,662 21
12,749 96	5,083 »	26,100 »	8,207 25	1,962 »		»	54,102 21
11,499 96	4,293 60	22,800 »	8,630 20	1,182 »		»	48,405 76
»	»	»	»	»		1,387 80	52,656 50
113,249 60	49,828 »	259,600 »	95,485 75	19,068 »		1,387 80	589,887 85
163,077 60		355,085 75					

TABLEAU B, 1re *partie*. (*Voir* la suite à la page suivante.)

Dépenses relatives à l'ensei

PROVINCES.	ÉLÈVES.			FONDATIONS.			AUTRES LIBÉRALITÉS.		
	Rétribution ou pension, déduction faite du montant des bourses de toute nature.			BOURSES.			BOURSES.		
	Établissements de l'État	Établissements agréés	Total.	Établissements de l'État.	Établissements agréés.	Total.	Établissements de l'État.	Établissements agréés.	Total.
Anvers.	3,870 »	»	3,870 »	»	»	»	»	»	»
Brabant	47,924 95	»	47,924 95	»	»	»	»	»	»
Flandre occidentale . . .	14,778 50	»	14,778 50	»	»	»	»	»	»
Flandre orientale	25,200 »	»	25,200 »	»	»	»	»	»	»
Hainaut	102,165 19	1,959 »	104,124 19	»	»	»	»	»	»
Liége	84,306 25	»	84,306 25	600 »	»	600 »	»	»	»
Limbourg.	21,975 »	»	21,975 »	»	»	»	»	»	»
Luxembourg	40,560 »	»	40,560 »	»	»	»	»	»	»
Namur	34,358 25	2,000 »	36,358 25	»	»	»	»	»	»
Les diverses provinces. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX . . fr.	375,138 14	3,959 »	379,097 14	600 »	»	600 »	»	»	»

gnement normal primaire.

COMMUNES.				PROVINCES.				
Frais de premier établissement, etc.	BOURSES.		Total.	FRAIS de premier établissement, etc.	BOURSES.		Conférences d'instituteurs et d'institutrices.	Total.
	Établissements de l'État.	Établissements agréés.			Établissements de l'État.	Établissements agréés.		
»	39,600 »	»	39,600 »	»	9,580 »	»	5,791 55	15,371 55
»	4,420 »	»	4,420 »	5,000 »	50,150 »	»	10,277 50	65,427 50
»	200 »	»	200 »	»	9,650 »	»	5,082 »	14,732 »
»	5,537 50	»	5,537 50	»	9,000 »	150 »	9,871 70	19,021 70
»	700 »	»	700 »	7,000 »	17,975 »	900 »	14,642 »	40,517 »
»	»	»	»	5,000 »	13,900 »	6,133 34	12,153 »	37,186 34
»	3,225 »	»	3,225 »	»	»	»	4,185 »	4,185 »
»	»	»	»	»	8,383 25	»	5,342 »	13,725 25
»	»	»	»	»	»	»	7,945 02	7,945 02
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	53,682 50	»	53,682 50	17,000 »	118,638 25	7,183 34	75,289 77	218,111 36
	53,682 50				125,821 59			

TABLEAU B, 2e *partie*. (*Voir* la page précédente.)

Dépenses relatives à l'enseignement

PROVINCES.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE MATÉRIEL. — TRAITEMENTS ET SUBVENTIONS.					BOURSES D'ÉTUDES.		BOURSES de NOVICIAT.
	ETABLISSEMENTS DE L'ETAT.				ÉCOLES normales agréées pour institutrices — Subventions.	Établissements de l'État.	Établissements agréés.	
	FRAIS de premier établissement.	Personnel.	Locaux et matériel.	TRAITEMENTS de disponibilité à des professeurs et à des instituteurs des établissements normaux.				
Anvers	50,208 74	62,307 44	59,835 53	2,286 87	»	38,900 »	»	»
Brabant	111,663 33	76,163 50	30,004 88	2,595 »	12,000 »	52,450 »	80,350 »	150 »
Flandre occidentale	4,929 69	33,301 69	10,705 70	2,050 »	»	19,300 »	»	»
Flandre orientale	63,218 28	62,375 36	16,265 91	»	»	57,900 »	»	»
Hainaut	137,570 84	74,333 50	14,959 07	1,599 96	»	54,600 »	17,800 »	»
Liége	108,508 59	109,553 54	21,790 32	2,724 92	»	79,050 »	»	500 »
Limbourg	175,989 49	58,165 45	19,594 40	»	»	31,900 »	»	»
Luxembourg	31,506 16	25,198 24	10,844 06	550 »	9,000 »	35,650 »	20,450 »	49 98
Namur	150,678 78	53,672 32	20,469 62	»	7,000 »	52,800 »	17,600 »	100 »
Les diverses provinces	»	»	2,628 »	»	»	»	»	»
TOTAUX. . . . fr.	834,303 90	555,071 04	207,097 49	11,786 55	28,000 »	420,550 »	136,200 »	799 98
	1,608,258 98					556,750 »		

normal primaire. — (État.)

JURYS D'EXAMEN.	JURYS pour les candidats instituteurs non diplômés. Art. 8, § 3, de la loi.	COURS NORMAUX SPÉCIAUX.				Matériel et collections scientifiques pour les conférences, catalogues, etc.	Indemnités aux bibliothécaires et aux conservateurs de ces collections.	Conférences agricoles et horticoles	TOTAL des DÉPENSES de L'ÉTAT.	TOTAL GÉNÉRAL des DÉPENSES relatives à l'enseignement normal primaire.
		FORMATION de maîtresses d'écoles gardiennes.	Dessin.	Sciences naturelles.	Gymnastique.					
»	»	»	»	»	»	»	»	1,681 »	213,199 38	272,040 93
»	»	»	»	»	»	»	»	2,700 »	368,676 71	485,849 16
»	»	»	»	»	»	»	»	2,110 »	72,397 08	102,107 58
»	»	»	»	»	»	»	»	2,360 50	202,150 05	251,909 25
»	»	»	»	»	»	»	»	1,821 25	302,684 62	448,025 81
»	»	»	»	»	»	»	»	1,700 »	323,827 37	445,919 96
»	»	»	»	»	»	»	»	40 »	285,689 34	315,074 34
»	»	»	»	»	»	»	»	1,680 90	134,929 31	189,214 50
»	»	»	»	»	»	»	»	1,692 50	304,013 22	348,316 49
51,780 40	»	62,055 15	31,412 »	»	1,463 »	»	»	»	149,338 55	149,338 55
51,780 40	»	62,055 15	31,412 »	»	1,463 »	»	»	15,786 15	2,356,305 66	3,007,796 66
		94,930 16								

TABLEAU C.

Dépenses relatives à l'établissement, à la construction, à l'amélioration, à et de logements

PROVINCES.	FONDATIONS, DONATIONS ET LEGS	AUTRES LIBÉRALITÉS. (Produits de tombolas, souscriptions volontaires, etc.)	BUREAUX DE BIENFAISANCE.
Anvers	»	»	»
Brabant	»	»	»
Flandre occidentale	»	»	»
Flandre orientale	»	»	»
Hainaut	»	»	»
Liége	»	»	»
Limbourg	»	»	»
Luxembourg	»	»	»
Namur	»	»	»
Les diverses provinces	»	»	»
TOTAUX.	»	»	»

l'ameublement, etc., des maisons d'écoles primaires communales de toute nature d'instituteurs.

COMMUNES.	PROVINCES.	ETAT.			TOTAL.
		SUBSIDES sur le crédit ordinaire du budget.	SUBSIDES sur le crédit extraordinaire alloué par la loi du 4 juin 1878	SUBSIDES sur le crédit extraordinaire alloué par la loi du 27 août 1880	
471,305 25	106,743 80	138,013 15	65,246 28	380,383 38	1,159,691 86
1,506,865 49	208,592 07	548,886 42	6,583 55	900,650 40	2.771,577 71
187,025 47	70,232 64	85,728 25	»	90,544 »	433.350 34
50,723 09	52,585 »	15,654 90	»	»	78,942 99
2,265,285 60	333,496 04	40,095 37	»	849,417 »	3.488,294 01
774,557 »	250,000 »	84,542 27	2,697 »	748,895 »	1.850,469 27
28,665 56	27,062 »	47,792 21	»	48.198 »	151,715 77
156,440 »	65,197 »	29,665 46	»	214,410 »	465,712 46
246,092 62	5,672 »	78,526 55	»	56,279 »	386,570 17
»	»	26,535 74	»	»	26,535 74
5,466,758 08	1,097,380 55	865,218 50	72,526 61	3,288,574 78	10.790.458 52
			4,226,319 69		

TABLEAU D.

Dépenses relatives au service annuel ordinaire des écoles primaires pro

PROVINCES.	RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIES D'ÉCOLES PRIMAIRES.					SOM	
	ÉCOLES COMMUNALES.			ÉCOLES ADOPTÉES.	Total général.	BOISSE ou EXCÉDANT des exercices antérieurs.	Rétributions SCOLAIRES.
	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	Total.				
I. Écoles primaires							
Anvers	1,296,272 »	212,500 »	1,508,772 »	»	1,508,772 »	8,582 »	71,409 »
Brabant	2,954,581 22	498,547 52	3,453,128 74	577 32	3,453,706 06	25,403 53	59,452 16
Flandre occidentale	932,188 31	106,789 39	1,038,977 70	848 14	1,039,825 84	3,626 71	60,006 10
Flandre orientale	1,473,072 94	278,476 79	1,751,549 73	1,347 79	1,752,897 52	41,131 09	70,709 02
Hainaut	2,780,057 50	427,688 48	3,207,745 98	10,253 05	3,217,999 03	26,632 63	176,843 35
Liége	2,108,134 »	267,441 »	2,375,575 »	»	2,375,575 »	29,777 »	137,841 »
Limbourg	505,195 »	52,738 »	557,933 »	»	557,933 »	22,436 »	15,839 »
Luxembourg	790,082 »	141,674 »	931,756 »	»	931,756 »	26,515 »	75,110 »
Namur	1,015,133 33	178,874 11	1,194,007 44	550 »	1,194,557 44	117,334,34	51,203 56
Les diverses provinces	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .fr.	13,854,716 30	2,164,729 29	16,019,445 59	13,576 30	16,033,021 89	301,448 32	718,413 19
II. Écoles primaires de							
Anvers	16,102 50	2,622 43	18,724 93	»	18,724 93	»	8,601 63
Brabant	»	»	»	86,449 41	86,449 41	8,733 21	55,712 16
Flandre occidentale	»	»	»	»	»	»	»
Flandre orientale	20,750 »	»	20,750 »	»	20,750 »	»	20,000 »
Hainaut	»	»	»	»	»	»	»
Liége	»	»	»	»	»	»	»
Limbourg	»	»	»	»	»	»	»
Luxembourg	»	»	»	»	»	»	»
Namur	»	»	»	»	»	»	»
Les diverses provinces	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .fr.	36,852 50	2,622 43	39,474 93	86,449 41	126,924 34	8,733 21	84,313 79
Totaux de la première partie. . . .fr.	13,854,716 30	2,164,729 29	16,019,445 59	13,576 30	16,033,021 89	301,448 32	718,413 19
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . .fr.	13,891,568 80	2,167,351 72	16,058,920 52	100,025 71	16,158,946 23	310,181 53	802,726 98

prement dites et des écoles primaires de filles à programme développé.

MES ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES.							Dépenses supportées exclusivement par l'Etat et non comprises dans les colonnes précédentes.		
Fondations, DONATIONS et LEGS.	AUTRES libéralités. — (Produit de tombolas, souscriptions volontaires, etc.)	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	ÉTAT.	Total.	Traitement des Instituteurs intérimaires, remplaçant des instituteurs malades.	INDEMNITÉS et suppléments de TRAITEMENT aux INSTITUTEURS en fonctions ou en disponibilité.	Total général.
proprement dites.									
1,641 »	»	8,742 »	556,794 »	46,000 »	837,915 57	1,531,083 57	2,078 33	4,380 »	1,537,541 90
9,131 10	»	150,454 58	1,233,456 74	92,111 11	2,219,403 15	3,789,412 39	13,286 60	4,690 »	3,807,388 99
5,456 36	»	21,280 »	483,113 07	66,436 68	555,125 »	1,195,043 92	3,901 79	16,215 »	1,215,160 71
1,399 88	»	8,821 75	833,765 29	55,938 »	1,058,797 01	2,070,562 04	3,023 36	9,134 33	2,082,719 73
28,485 65	1,675 »	96,819 28	1,099,271 60	59,244 07	1,891,481 24	3,380,452 82	22,104 55	10,645 »	3,413,202 37
9,556 »	2,031 »	74,975 »	966,820 »	40,508 »	1,208,127 29	2,469,635 29	10,606 54	7,652 10	2,487,893 93
466 60	»	49,423 »	159,745 »	6,622 »	374,220 04	628,751 64	523 75	4,807 16	634,082 55
9,567 »	»	4,416 »	402,969 »	6,000 »	411,767 80	936,341 80	8,483 81	9,930 »	954,758 61
12,380 68	»	36,274 76	494,301 41	11,100 »	658,557 »	1,381,161 75	15,075 32	6,777 50	1,403,014 57
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
78,084 27	3,706 »	451,206 37	6,230,236 11	383,959 86	9,215,394 10	17,382,448 22	79,084 05	74,231 09	17,535,763 36
filles à programme développé.									
»	»	»	6,723 30	»	3,400 »	18,724 93	»	»	18,724 93
»	»	»	»	»	23,410 13	87,855 50	»	»	87,855 50
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1,995 »	930 »	»	22,925 »	»	»	22,925 »
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	8,718 30	930 »	26,810 13	129,505 43	»	»	129,505 43
78,084 27	3,706 »	451,206 37	6,230,236 11	383,959 86	9,215,394 10	17,382,448 22	79,084 05	74,231 09	17,535,763 36
78,084 27	3,706 »	451,206 37	6,238,954 41	384,889 86	9,242,204 23	17,511,953 65	79,084 05	74,231 09	17,665,268 79

TABLEAU E.

Dépenses relatives au service annuel ordinaire

PROVINCES.	RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR CATÉGORIES D'ÉCOLES PRIMAIRES.				
	ÉCOLES COMMUNALES.			ÉCOLES privées soumises à l'inspection.	Total général.
	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	Total.		
I. Écoles					
Anvers	56,309 »	80,523 »	136,832 »	73,632 »	210,464 »
Brabant	138,335 »	42,942 59	181,277 59	104,719 61	285,997 20
Flandre occidentale	20,301 18	5,106 31	25,407 39	»	25,407 39
Flandre orientale	96,088 37	28,581 03	124,669 40	3,504 25	128,173 65
Hainaut	262,950 16	56,490 41	319,440 57	4,650 »	324,090 57
Liége	116,519 »	59,308 »	175,827 »	»	175,827 »
Limbourg	3,555 »	710 »	4,265 »	»	4,265 »
Luxembourg	25,675 »	6,828 »	32,503 »	»	32,503 »
Namur	54,739 64	4,305 61	59,045 25	»	59,045 25
Les diverses provinces	»	»	»	»	»
Totaux . . . .fr.	774,472 35	284,794 85	1,059,267 20	186,505 86	1,245,773 06
II. Écoles					
Anvers	64,577 »	23,246 »	87,823 »	»	87,823 »
Brabant	100,000 68	22,676 27	122,676 95	»	122,676 95
Flandre occidentale	42,441 98	11,460 90	53,902 88	»	53,902 88
Flandre orientale	72,778 65	27,845 85	100,624 50	»	100,624 50
Hainaut	172,778 11	33,233 20	206,011 31	280 »	206,291 31
Liége	161,828 »	36,865 »	198,693 »	»	198,693 »
Limbourg	23,033 »	8,361 »	31,394 »	»	31,394 »
Luxembourg	57,554 »	18,279 »	75,833 »	»	75,833 »
Namur	108,731 56	10,635 46	119,366 82	»	119,366 82
Les diverses provinces	»	»	»	»	»
Totaux. . . . .fr.	803,722 78	190,602 68	996,325 46	280 »	996,605 46
Totaux de la 1re partie. . . . .fr.	774,472 35	284,794 85	1,059,267 20	186,505 86	1,245,773 06
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . .fr.	1,580,195 13	475,397 53	2,055,592 66	186,785 86	2,242,378 52

des écoles gardiennes et des écoles d'adultes.

SOMMES ALLOUÉES POUR FAIRE FACE AUX DÉPENSES.								
Encaisse ou EXCÉDANT des exercices antérieurs.	Rétributions scolaires.	Fondations, donations et legs.	AUTRES LIBÉRALITÉS (produit de tombolas, souscriptions volontaires, etc.)	Bureaux de bienfaisance.	COMMUNES.	PROVINCES.	ÉTAT.	Total.
gardiennes.								
»	6,073 »	800 »	40,359 »	»	45,110 »	8,750 »	42,930 97	144,022 97
2,178 32	25,032 58	6,454 25	38,905 65	13,660 »	134,979 86	25,000 »	30,595 »	276,605 64
»	567 75	»	»	200 »	21,603 »	5,848 »	15,620 50	43,841 25
»	»	»	»	»	98,754 12	»	25,294 »	124,028 12
9,917 60	7,035 »	24,074 91	100 »	56,373 09	111,855 73	15,000 »	109 590 50	354,846 83
4,985 »	1,193 »	822 »	»	900 »	123,863 »	5,000 »	50,558 »	187,321 »
»	»	»	»	1,107 »	1,236 »	»	1,899 »	4,242 »
65 »	2,015 »	»	37 »	»	18,480 »	2,000 »	9,906 »	32,503 »
907 76	1,200 04	»	»	250 »	45,677 59	»	24,170 »	70,205 39
»	»	»	»	»	»	»	»	»
18,053 68	43,116 37	33,051 14	79,401 65	72,490 09	599,541 30	61,598 »	310,563 97	1,217,616 20
adultes.								
978 »	20 »	»	»	1,131 »	42,933 »	8,750 »	33,961 »	87,773 »
1,961 38	»	»	»	3,653 06	37,178 47	34,899 79	32,334 62	130,027 32
539 03	»	100 »	»	940 »	24,545 »	6,000 »	28,097 97	60,222 »
6,667 78	274 90	50 »	»	1,316 »	61,154 48	5,000 »	31,928 16	126,371 32
1,509 35	2,789 50	10 »	1,125 »	10,051 61	77,172 97	15,000 »	95,331 »	203,012 43
4,942 »	1,023 »	550 »	»	2,540 »	95,642 »	34,500 »	62,580 »	201,777 »
1,771 »	1,260 »	»	»	1,286 »	9,251 »	6,000 »	13,965 »	33,533 »
8,941 »	773 »	232 »	»	72 »	39,839 »	5,000 »	39,277 »	94,134 »
25,955 18	»	598 »	600 »	1 015 »	57,453 46	»	54,578 »	140,199 64
»	»	»	»	»	»	»	»	»
53,264 72	6,140 40	1,540 »	1,725 »	22,004 67	448,140 38	115,149 79	432,075 75	1,077,049 71
18,053 68	43,116 37	33,051 14	79,401 65	72,490 09	599,541 30	61,598 »	310,363 97	1,217,616 20
71,318 40	49,256 77	34,591 14	81,126 65	94,494 76	1,044,690 68	176,747 79	742,439 72	2,294,665 91

TABLEAU F.

Dépenses relatives aux encouragements de toute

PROVINCES.	FONDATIONS, DONATIONS ET LEGS.			AUTRES LIBÉRALITÉS (Produit de tombolis, souscriptions volontaires, etc.)			BUREAUX DE BIENFAISANCE.		
	Distributions de prix aux élèves des écoles primaires communales.	Autres encouragements.	Total.	Distributions de prix aux élèves des écoles primaires communales	Autres encouragements.	Total.	Distributions de prix aux élèves des écoles primaires communales.	Autres encouragements	Total.
Anvers	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Brabant.	»	»	»	»	»	»	11,484 23	382 50	11,866 73
Flandre occidentale. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Flandre orientale. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hainaut.	500 »	224 »	724 »	»	50 »	50 »	3,837 37	250 »	4,087 37
Liége.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limbourg	»	»	»	»	»	»	850 »	»	850 »
Luxembourg.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Namur	»	»	»	»	»	»	630 »	»	630 »
Les diverses provinces.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX. . . .fr.	500 »	224 »	724 »	»	50 »	50 »	16,801 60	632 50	17,434 10

nature donnés à l'enseignement primaire.

COMMUNES.			PROVINCES			ÉTAT.				TOTAL GÉNÉRAL.
Distributions de prix aux élèves des écoles primaires communales.	Autres encouragements.	Total.	Concours.	Autres encouragements.	Total.	Récompenses à des instituteurs en exercice.	Publications ayant pour objet l'enseignement primaire.	Concours des écoles d'adultes.	Total.	
41,599 »	9,000 »	50,599 »	1,487 56	»	1,487 56	»	»	»	»	52,086 56
54,066 10	101 90	54,168 »	17,636 26	5,000 »	22,636 26	5,750 »	»	3,331 25	9,081 25	97,752 24
20,794 84	»	20,794 84	3,076 72	»	3,676 72	2,450 »	»	»	2,450 »	26,921 36
23,429 95	»	23,429 95	5,558 71	»	5,558 71	»	»	88 50	66 50	29,075 16
46,380 51	1,267 10	47,647 61	23,354 17	»	23,354 17	»	»	»	»	75,863 15
34,394 »	»	34,394 »	15,537 41	»	15,537 41	4,650 »	»	3,230 »	7,880 »	57,811 41
1,927 »	»	1,927 »	»	»	»	1,300 »	»	»	1,300 »	4,077 »
3,025 »	»	3,025 »	6,824 60	»	6,824 60	»	»	11,164 »	11,164 »	21,013 60
26,187 15	»	26,187 15	7,072 50	»	7,872 50	»	»	12,983 37	12,983 37	46,873 02
»	»	»	»	»	»	2,335 »	76,760 10	»	79,095 10	79,095 10
251,803 35	10,369 »	262,172 35	81,147 93	5,000 »	86,147 93	16,485 »	76,760 10	30,795 12	124,040 22	490,568 60

TABLEAU G, 1re *partie*. (*Voir* la suite à la page suivante.)

Récapitulation générale

PROVINCES.	Direction et surveillance Tableau A.	ENSEIGNEMENT NORMAL PRIMAIRE. — TABLEAU B.					
	ÉTAT.	Élèves.	Fondations.	AUTRES libéralités.	Communes.	Provinces.	État.
Anvers	45,333 46	3,870 »	»	»	39,600 »	15,371 65	213,199 38
Brabant	76,780 75	47,924 95	»	»	4,420 »	65,427 50	388,076 71
Flandre occidentale	58,770 10	14,778 50	»	»	200 »	14,732 »	72,397 08
Flandre orientale	64,703 91	25,200 »	»	»	5,537 50	19,021 70	202,150 05
Hainaut	94,772 32	104,124 19	»	»	700 »	40,517 »	302,684 62
Liége	70,680 63	84,306 25	600 »	»	»	37,186 34	323,827 37
Limbourg	23,662 21	21,975 »	»	»	3,225 »	4,185 »	285,689 04
Luxembourg	54,102 21	40,560 »	»	»	»	13,725 25	134,929 31
Namur	48,405 76	36,358 25	»	»	»	7,945 02	304,013 32
Les diverses provinces	52,656 50	»	»	»	»	»	149,338 55
TOTAUX. . . .fr.	589,887 85	379,097 14	600 »	»	53,682 50	218,111 36	2,356,305 66

des dépenses.

CONSTRUCTION D'ÉCOLES, ETC Tableau C.						SERVICE ANNUEL ORDINAIRE DES ECOLES PRIMAIRES. — TABLEAU D.							
Fondations, donations et legs.	Autres libéralités.	Bureaux de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	ENCAISSE ou excédant des exercices antérieurs.	Rétributions scolaires.	Fondations, DONATIONS ET LEGS.	AUTRES libéralités.	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
»	»	»	471,305 25	106,743 80	581,642 81	8,582 »	80,010 63	1,611 »	»	8,742 »	563,517 30	46,000 »	847,773 90
»	»	»	1,306,865 49	208,392 07	1,256,120 15	34,136 76	115,164 32	9,131 10	»	150,454 58	1,233,156 71	92,111 11	2,260,789 88
»	»	»	187,025 47	70,232 64	175,072 23	3,026 71	60,006 10	5,456 36	»	21,280 »	483,113 07	66,436 68	575,241 79
»	»	»	30,723 09	33,585 »	15,634 90	41,131 09	90,709 02	1,399 88	»	8,821 75	835,760 29	56,868 »	1,070,954 70
»	»	»	2,265,285 60	333,406 04	889,512 37	26,632 63	176,843 35	28,485 65	1,675 »	96,819 28	1,099,271 60	59,241 07	1,924,230 79
»	»	»	774,337 »	250,000 »	806,132 27	20,777 »	137,841 »	9,556 »	2,031 »	74,975 »	966,820 »	40,508 »	1,226,385 93
»	»	»	28,663 56	27,062 »	95,990 21	22,436 »	15,839 »	466 60	»	49,423 »	159,745 »	6,622 »	379,550 95
»	»	»	156,440 »	63,197 »	244,075 46	26,515 »	75,110 »	9,567 »	»	4,416 »	402,969 »	6,000 »	430,181 61
»	»	»	246,092 62	5,672 »	134,805 55	117,344 34	51,203 56	12,380 68	»	36,274 76	494,301 41	11,100 »	680,409 82
»	»	»	»	»	28,333 74	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	5,466,738 08	1,097,380 55	4,226,319 69	310,181 53	802,726 96	78,084 27	3,706 »	451,206 37	6,238,934 41	384,889 86	9,395,519 37

TABLEAU G, 2e *partie*. (*Voir* la page précédente.)

Récapitulation générale

PROVINCES.	SERVICE ANNUEL ORDINAIRE DES ÉCOLES GARDIENNES. — TABLEAU E, 1re PARTIE.							
	ENCAISSE ou excédant des exercices antérieurs.	RETRIBUTIONS SCOLAIRES.	Fondations, DONATIONS et LEGS.	AUTRES libéralités.	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
Anvers	»	6,073 »	800 »	40,359 »	»	45,110 »	8,750 »	42,930 97
Brabant	2,178 32	23,032 68	6,454 23	38,905 65	13,660 »	134,979 86	25,000 »	30,395 »
Flandre occidentale	»	567 75	»	»	200 »	21,605 »	5,848 »	15,620 50
Flandre orientale	»	»	»	»	»	98,734 12	»	25,294 »
Hainaut	9,917 60	7,035 »	24,974 91	100 »	56,373 09	111,855 73	15,000 »	109,590 50
Liége	4,985 »	1,193 »	822 »	»	900 »	123,863 »	5,000 »	50,558 »
Limbourg	»	»	»	»	1,107 »	1,236 »	»	1,899 »
Luxembourg	65 »	2,015 »	»	37 »	»	18,480 »	2,000 »	9,906 »
Namur	907 76	1,200 04	»	»	250 »	43,877 59	»	24,170 »
Les diverses provinces	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux. . . .fr.	18,053 68	43,116 37	33,051 14	79,401 65	72,490 09	599,541 30	61,598 »	310,363 97

des dépenses.

SERVICE ANNUEL ORDINAIRE DES ÉCOLES D'ADULTES. — TABLEAU E, 2e PARTIE.								ENCOURAGEMENTS. — TABLEAU F.					
ENCAISSE ou excédants des exercices antérieurs.	RETRIBUTIONS SCOLAIRES.	Fondations, DONATIONS et LEGS.	AUTRES libéralités.	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	Fondations, donations et legs.	AUTRES libéralités.	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.
978 »	20 «	»	»	1,131 »	42,933 »	8,750 «	33,981 »	»	»	»	50,599 »	1,487 56	»
1,961 38	»	»	»	3,653 06	37,178 47	34,899 79	52,334 62	»	»	11,866 73	84,168 »	22,636 26	9,081 25
539 03	»	100 »	»	940 »	24,545 »	6,000 »	28,007 97	»	»	»	29,794 64	3,676 72	2,450 »
6,667 78	274 90	50 »	»	1,316 »	61,134 48	5,000 »	51,928 16	»	»	»	23,429 95	5,558 71	86 50
1,509 35	2,789 50	10 »	1,125 »	10,051 61	77,172 07	15,000 »	95,354 »	724 »	50 »	4,087 37	47,647 61	23,354 17	»
4,942 »	1,023 »	550 »	»	2,540 »	95,642 »	34,500 »	62,580 »	»	»	»	34,394 »	15,537 41	7,880 «
1,771 »	1,260 »	»	»	1,286 »	9,251 »	6,000 »	13,965 »	»	»	850 »	1,927 »	»	1,300 »
8,941 »	773 »	232 »	»	72 »	30,839 »	5,000 »	39,277 »	»	»	»	3,025 »	6,824 60	11,164 «
25,965 18	»	598 »	600 »	1,015 »	57,453 48	»	54,578 »	»	»	630 »	26,187 15	7,072 50	12,983 37
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79,095 10
53,264 72	6,140 40	1,540 »	1,725 »	22,004 67	445,149 38	115,149 79	432,075 75	724 »	50 »	17,431 10	262,172 35	86,147 93	124,040 22

Résumé des

DÉSIGNATION DES TABLEAUX.	ENCAISSE ou excédant des exercices antérieurs.	RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES.
TABLEAU A. Dépenses relatives à l'administration générale, à la direction, à l'inspection et à la surveillance de l'enseignement primaire.	»	»
TABLEAU B. Dépenses relatives à l'enseignement normal primaire.	»	379,097 14
TABLEAU C. Dépenses relatives à la construction, à l'amélioration, à l'ameublement, etc., des maisons d'écoles primaires communales de toute nature et de logements d'instituteurs	»	»
TABLEAU D. Dépenses relatives au service annuel ordinaire des écoles primaires proprement dites et des écoles primaires de filles à programme développé.	310,181 53	802,726 98
TABLEAU E. Dépenses relatives au service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des écoles d'adultes.	71,318 40	49,256 77
TABLEAU F. Dépenses relatives aux encouragements de toute nature donnés à l'enseignement primaire	»	»
TOTAUX . . . . . fr.	381,499 93	1,231,080 89

tableaux.

Fondations, DONATIONS et LEGS.	AUTRES libéralités.	BUREAUX de bienfaisance.	Communes.	Provinces.	État.	TOTAL.
»	»	»	»	»	589,887 85	589,887 85
600 »	»	»	53,682 50	218,111 36	2,356,305 66	3,007,796 66
»	»	»	5,466,738 08	1,097,380 55	4,226,319 69	10,790,438 32
78,084 27	3,706 »	451,206 37	6,238,954 41	384,889 86	9,395,519 37	17,665,268 79
34,591 14	81,126 65	94,494 76	1,044,690 68	176,747 79	742,439 72	2,294,665 91
724 »	50 »	17,434 10	262,172 35	86,147 93	124,040 22	490,568 60
113,999 41	84,882 65	563,135 23	13,066,238 02	1,963,277 49	17,434,512 51	34,838,626 13